

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway company, listing routes (Paris, Bordeaux, Agen, Cahors) and departure/arrival times for various services (omnibus, poste mixte).

Cahors, le 28 Mars 1874.

Le désarroi des hommes du 4 septembre dans l'Assemblée nationale est si grand, qu'ils ont recours, dans leur haine impuissante et jalouse, aux moyens les plus indignes de la convenance parlementaire.

Ne trouvant rien à répondre, mercredi dernier, à M. Depeyre, qui les avait cloués au pilori, écrasés d'ailleurs sous un premier scrutin qui donnait une grande majorité au Gouvernement, ils ont demandé soudainement que l'Assemblée nationale votât au scrutin secret, ce qui est toujours de droit quand quarante membres le proposent.

Il était six heures; un grand nombre de députés, ayant constaté la victoire du Gouvernement, venaient de partir pour Paris, et il était manifeste que les dernières formalités pour l'adoption définitive de la loi n'était plus qu'une question de détail. Le scrutin secret exigé dans ces conditions ne devait aboutir qu'à retenir l'Assemblée pendant deux heures de plus, la durée minutieuse de ce vote étant excessivement longue. Mais voici la tactique et la manœuvre.

Les parlementaires du 4 septembre, ces bons amis des libertés publiques, qui avaient confisqué naguère toutes les libertés, espéraient patriotiquement que le scrutin secret serait nul, faute d'un nombre suffisant de votants, c'est-à-dire 370 aux termes du règlement. En effet, non-seulement beaucoup de députés étaient partis, mais la gauche presque tout entière s'abstenait. Quel beau succès pour les journaux rouges le lendemain, si le scrutin n'eût pas réuni les 370 voix nécessaires! le public aurait été troublé, les affaires se seraient inquiétées d'un pareil spectacle, et les révolutionnaires, auteurs de ce petit guet-à-pens, auraient profité de la situation pour pécher en eau trouble, et mentir, mentir, mentir encore sur le compte de l'Assemblée.

La ruse a heureusement avorté. Malgré les abstentions des gauchards, malgré l'absence des membres de la majorité déjà rentrés à Paris, il y a eu 379 votants au lieu de 370, et la séance a bien fini.

Vous croyez peut-être que ces gens-là ne recommenceront pas une autre fois. Illusion! Les auteurs, les complices et les défenseurs du 4 septembre ne peuvent réunir quelques adhérents que, par les indignes procédés de cette sorte.

Empressons-nous d'ajouter qu'un grand nombre de membres du centre gauche ont désavoué la triste campagne dont les radicaux étaient

les principaux instigateurs. Non-seulement, beaucoup d'hommes honorables et honorés qui composent cette fraction de l'Assemblée ont pris part au scrutin; mais le lendemain, M. Casimir Périer et M. le comte Rampon sont montés à la tribune pour déclarer que, s'ils avaient été présents, ils n'auraient pas obéi au mot d'ordre de la gauche, et qu'ils auraient rempli leur devoir en votant.

L'étrange proposition présentée par M. Brisson pour la dissolution de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire pour l'agitation et le désordre à bref délai, avant que l'Assemblée ait accompli sa mission, a été signée par 84 membres de la gauche. Telle est dans l'Assemblée, la force du parti radical. Ce chiffre permet de faire à peu près exactement la classification des trois gauches:

- 84 radicaux;
88 centre gauche;
138 gauche modérée;
310 total des voix hostiles au gouvernement.

Le jour où le centre gauche se ralliera franchement au septennat, l'opposition ne comptera dans l'Assemblée que 222 voix. En ajoutant à ce nombre quelques ardents de l'extrême droite et les meneurs du centre gauche qui persisteront dans leur opposition s'ils ne sont pas tous pourvus de portefeuilles, on pourrait constituer une majorité de 450 voix environ, grâce à laquelle la France respirerait pendant sept ans.

Le centre gauche le voudra-t-il? Le vote de mercredi dernier, sur la prorogation des conseils municipaux montre que déjà une portion du centre gauche le veut. La majorité, en effet, s'est élevée à 98 suffrages dans le scrutin public. Défalquez de ce chiffre 40 et même 50 voix bonapartistes ou d'extrême droite: il reste une vraie, et solide majorité Mac-Mahonienne.

On lit dans le Journal des Débats, au sujet du discours de M. le Ministre de l'instruction publique dont nous avons parlé dans notre dernier numéro:

M. de Fourton a développé, dans une remarquable péroraison, des considérations politiques d'une actualité saisissante. On peut considérer cette partie de la harangue ministérielle comme le commentaire de la lettre du maréchal de Mac-Mahon et l'indispensable complément des déclarations de M. de Broglie.

Jamais le caractère du septennat n'avait été défini avec cette énergie et cette clarté. Désormais, la cause est entendue, le ministère a parlé, il n'y a plus de place pour les arguties ni pour les illusions.

Les journaux royalistes n'auront plus le droit de dire que la loi du 19 novembre n'a pas interdit pour sept ans toute action qui pourrait, avant ce délai, ramener la France à la monarchie; il ne leur sera plus permis de prétendre que l'Assemblée n'est pas liée par cette loi, qu'elle peut tenir en réserve d'autres décisions tout aussi souveraines, et que ces décisions nouvelles imposeraient au maréchal d'autres devoirs qui seraient faciles à son patriotisme. Ainsi parlait l'Union malgré la lettre du Président de la République. Persistera-t-elle dans son opinion après la lecture du discours de M. de Fourton? Ce n'est pas impossible, mais elle se mettrait alors en opposition directe avec le gouvernement et avec ceux qui ont mission de parler en son nom.

M. le Ministre de l'instruction publique a déclaré que les pouvoirs du maréchal, « issus de la volonté souveraine de l'Assemblée, persistent dans cette haute et pure origine un droit irrévocable, » et, ce qui est beaucoup plus grave, il a ajouté qu'ils se fortifieront dans quelques jours par une organisation loyalement promise. Le pays, depuis longtemps las du provisoire et découragé par une continuelle attente, accueillera avec joie l'heureuse promesse contenue dans ces dernières paroles. C'est en effet là seulement qu'est le salut. Le gouvernement, par l'organe du ministre de l'instruction publique, assure de nouveau que, quels que soient ses conseillers, il protégera pendant sept ans le développement régulier des affaires publiques et l'ordre établi. M. de Broglie et M. de Fourton lui-même pourront passer; la politique du septennat ne variera pas; car, selon l'expression de M. le vice-président du conseil, cette institution est incommutable.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 24 mars.

Lisez ceci, habitants de nos campagnes, qui payez l'impôt si lourd, et qui avez besoin d'un gouvernement ménager des deniers publics. Vous allez voir qu'elles qualités constituent le parfait comptable aux yeux de messieurs les radicaux:

M. Guyot. Le conseil de Villefranche (Rhône) a été suspendu pour avoir résisté à une violation de la loi; le préfet avait nommé un receveur municipal, à Villefranche, en dehors de la liste des trois candidats présentés par le conseil municipal. Cette nomination n'a pu être maintenue, et le conseil municipal, invité à présenter d'autres candidats, ayant persisté dans ses présentations, a été suspendu; on veut sans doute nommer une commission municipale qui présentera le candidat agréable au préfet. M. le ministre de l'intérieur entend-il faire respecter la loi?

M. Baragnon, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur. — La justice que réclame M. Guyot consiste à approuver et à maintenir la décision de M. le préfet du Rhône. Sans doute le receveur municipal dans les communes doit être nommé par le préfet sur une liste de trois candidats présentés par le conseil municipal, mais quand le conseil présente des candidats indignes ou incapables, il y a des moyens de revenir sur ces présentations.

Je ne nommerai pas les candidats présentés par le conseil municipal de Villefranche. Je me bornerai à dire que l'un est un homme

honoré, mais âgé de soixante-deux ans, frappé d'une attaque de paralysie et hors d'état de rendre des services. Il est honorable mais impotent. (Rires.) Un autre était membre du conseil municipal de Villefranche en 1871, et dans les premiers mois de cette année, il a publiquement, dans une adresse, glorifié l'insurrection de Paris. De plus, il est notoirement ivrogne, et il a été successivement renvoyé de deux maisons de commerce pour abus de confiance. (Exclamations et rires.)

M. Guyot. — J'ai des certificats de commerçants qui prouvent le contraire.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — J'ai en main une dépêche émanant d'un des commerçants dont vous parlez, et ce commerçant déclare qu'il n'a jamais donné ni ne donnera de pareils certificats. (Très bien!)

Quant au troisième, c'est un boucher, illettré, qui a fait de mauvaises affaires, et dont la propriété est en ce moment saisie. Pouvions-nous confier à telles personnes les intérêts financiers d'une commune! (Très-bien! très-bien!)

Sans doute M. le préfet a interprété la loi dans un sens erroné, lorsqu'il a cru pouvoir nommer un percepteur en dehors de la liste présentée. Nous lui avons rappelé qu'en pareil cas, la circulaire du 5 mai 1852 lui traçait une marche régulière à suivre. C'était de demander une nouvelle liste au conseil municipal. M. le préfet du Rhône a aussitôt rapporté publiquement son arrêté et demandé au conseil municipal de Villefranche une liste nouvelle. Le conseil a persisté à présenter les mêmes candidats. Le préfet s'est donc trouvé en présence d'un conseil municipal gérant systématiquement mal les intérêts de la commune. Il l'a suspendu, et le Gouvernement l'a approuvé, ajoutant hautement sa responsabilité à celle du préfet. (Applaudissements. — Bruit à gauche.)

Séance du 25 mars 1874.

Il faut toute l'audace des exaltés de la gauche pour contester, que le Gouvernement et l'Assemblée nationale ont parfaitement le droit de proroger les conseils municipaux actuels jusqu'au 1er janvier. Une nouvelle loi municipale devant être votée cette année, est-il raisonnable de faire procéder à des élections le mois prochain pour recommencer dans quelques mois quand la loi nouvelle aura paru? La réponse est toute simple; d'ailleurs, il y a eu ajournement électoral pour les tribunaux de commerce et pour le Conseil général de la Seine sous M. Thiers, et pour tous les conseils municipaux sous la République de 1848. Les radicaux et les républicains du 4 septembre ne veulent pas que le bon sens ait ses droits, et à cette occasion, ils ont cherché à faire autant de tapage que possible.

Nos lecteurs seront heureux de connaître l'admirable passage qui suit du discours prononcé par M. Octave Depeyre dans cette question:

L'honorable M. Duvergier de Hauranne a tenu, tout à l'heure, un langage auquel je veux et je dois répondre.

On nous a dit qu'il était étrange de nous entendre toujours récriminer contre le Gouvernement du 4 septembre, alors que nous suivions son exemple.

Non! nous ne suivions pas l'exemple du Gouvernement du 4 septembre! Dieu merci!... (Très-bien! à droite) et nous ne faisons pas ce qu'il a fait. Puisque cette question est portée à la tribune, laissez-moi vous dire, en peu de mots, reprenant la thèse de l'honorable M. Duvergier de Hauranne, ce que le Gouvernement du 4 septembre a fait...

A gauche. Ah! ah!
Au centre et à droite. Oui! oui! — Parlez!

M. le garde des sceaux... ce que le Gouvernement du 4 septembre a fait en matière de lois municipales et ce que nous ne faisons pas, ce que nous ne ferons jamais.

Tout à l'heure, l'honorable M. Duvergier de Hauranne rappelait que ce Gouvernement avait été accepté par le pays. Et moi j'ajouterais un mot qui fut prononcé naguère à cette tribune par l'honorable M. Ferry; je le répète après lui: non-seulement le Gouvernement du 4 septembre fut accepté, mais, il vous le disais avec raison, il fut servi jusqu'à l'héroïsme... (Très-bien! très-bien! à droite), oui, jusqu'à l'héroïsme. Et le pays ne vous marchandait ni le sang de ses enfants, ni son or, ni ses ressources. (Très-bien! très-bien!) Vous étiez le Gouvernement de la défense nationale; et, devant ce titre le plus beau, le plus glorieux de tous, toutes les dissensions disparurent, tous les partis s'effacèrent; il n'y en eut plus qu'un autour de vous. Et à cette France qui se livrait ainsi à vous... (Applaudissements à droite), qui croyait à toutes vos espérances et obéissait à tous vos ordres, qu'est-ce que vous avez répondu? (Rumeurs à gauche.)

M. Tolain parle au milieu du bruit.
M. Crémieux. N'interrompez pas! le 4 septembre est au premier rang, il écoute.

M. le garde des sceaux. Je ferai observer à M. Crémieux que ce n'est pas moi qui en ai parlé le premier.

M. Crémieux. Je ne vous fais pas de reproche. Bruit.)

M. Maurice Rouvier prononce quelques paroles qui n'arrivent pas jusqu'à la sténographie.

M. le président. Monsieur Rouvier, veuillez ne pas interrompre. Je rappellerai à l'ordre les interrupteurs.

M. le garde des sceaux. Et à cette France qui s'était ainsi abandonnée à vous, qui vous avait tout accordé, tout livré, comment avez-vous répondu? Sans raison, sans prétexte, sans que la défense nationale y fût intéressée en quelque chose, quand tous les conseils municipaux, tous les conseils généraux rivalisaient de zèle... (Applaudissements) pour vous apporter les ressources dont vous aviez besoin, — l'histoire est là pour le dire, — d'un trait de plume, en un jour, en une heure, vous avez dissous tous les conseils municipaux de France, tous les conseils généraux. (Applaudissements à droite.)

M. Emile Lenoël. Ceux qui les ont protégés, vous les avez destitués! (Applaudissements au centre gauche.)

Voix diverses à droite. A l'ordre! à l'ordre! les interrupteurs.

Un membre à gauche. Répondez donc à M. Lenoël!

M. le président. Messieurs, veuillez ne pas interrompre! La discussion devient impossible, si chacun croit avoir le droit de prendre la parole à la place de l'orateur qui est à la tribune.

M. le garde des sceaux. Vous ne les avez pas prorogés comme nous vous demandons de le faire en vertu d'une loi sollicitée des représentants du pays; non, vous les avez frappés tous par une dissolution en masse!

Des représentants du pays, vous n'en vouliez d'aucune sorte, ni dans la commune, ni dans le département, ni dans l'Etat; le pays, vous prétendiez le représenter à vous tous seuls! Eh bien, je vous le répète encore une fois, oui, vous avez été acceptés comme Gouvernement de la défense nationale; mais, lorsque vous avez substitué à cette œuvre de la défense nationale... (Bruit à gauche), pour laquelle vous avez eu le concours et le dévouement de tous, vos misérables préoccupations de parti; lorsque vous avez placé les intérêts de votre république au-dessus des intérêts de la République, vous avez fait une œuvre détestable.

Et lorsque j'entends l'honorable M. Duvergier de Hauranne nous dire qu'après avoir flétri l'exemple du 4 septembre nous sommes trop prompts à l'imiter, je m'indigne et je proteste. Nous ne ferons jamais rien qui ressemble en quoi que ce soit à ce qu'a fait le gouvernement du 4 septembre. (Longs applaudissements à droite et au centre.)

L'honorable M. de Marcère était plus équitable dans son rapport d'hier. Ne vous disais-je pas, en effet, que le Gouvernement dans la personne de M. le duc de Broglie, avait reconnu que les pouvoirs des conseils municipaux expiraient nécessairement le 30 avril prochain, et qu'il avait déclaré que, sans une loi, il ne prendrait pas sur lui de les maintenir en fonctions. C'est, dit le rapport que je cite textuellement, reconnaître le droit des électeurs des communes et indiquer clairement que, ne voulant pas prendre la responsabilité de leur enlever ce droit, c'est sur l'Assemblée qu'on la rejette.

Voilà, messieurs, le premier argument que je trouve dans le rapport qui vous a été lu hier. Voilà la première raison qu'on invoque contre nous: Si

nous présentons une loi, nous dit-on, c'est que nous reconnaissons qu'une loi est nécessaire et, si nous la reconnaissons, c'est que nous reconnaissons aussi le droit des électeurs, par conséquent, nous violons ce droit... (Exclamations à gauche.) Par conséquent, nous violons ce droit sciemment, et dès lors c'est de la tyrannie.

C'est de la tyrannie, messieurs, — le mot est dans le rapport, — c'est de la tyrannie de ne pas vouloir faire la loi soi-même et de venir vous demander la loi dont nous avons besoin! (Sourires approbatifs à droite.) Convenez-en avec moi, messieurs, l'honorable rapporteur a découvert une tyrannie d'un nouveau genre et que le gouvernement du 4 septembre n'avait point connue. (Nouvelle hilarité.)

Informations

Une proposition de dissolution de l'Assemblée vient d'être proposée par la gauche radicale, sous la forme d'un contre-projet à la loi électorale. C'est net et c'est concis: en quelques mots tranchants et sans réplique, — les radicaux, on le sait, n'en admettent pas et « brisent s'il le faut la banque! » — MM. Brisson et ses amis déclarent que la France ayant élu depuis deux ans un certain nombre de députés républicains, il en appert que le pays tout entier veut la République, ne peut plus s'en passer, et que par conséquent l'Assemblée actuelle, ne représentant pas précisément l'idée républicaine, doit s'effacer et disparaître. Pour les radicaux qui ont l'audace étonnamment candide, toute élection contraire à leurs vœux n'existe pas; les seules élections représentant pour eux le pays sont les élections radicales. Hors de là, ni droit, ni salut. Le projet conclut à la dissolution de l'Assemblée au 15 juillet 1874. C'est ainsi que ce parti, qui parle si haut, constamment, de l'intérêt du pays, du repos dont il a besoin, de la nécessité de la reprise du travail, qui se permet d'accuser les autres partis d'entretenir parfois une agitation pernicieuse à l'œuvre de réparation commune, c'est ainsi que le parti radical met ses magnifiques théories en pratique. Le trouble à l'état chronique: tel est son mot d'ordre.

On annonce, à cet égard, que les préfets vont être invités, par une circulaire ministérielle, à surveiller de très près et à faire surveiller par les maires de toutes les communes les nombreux agents radicaux, qui doivent se mettre en campagne pendant les vacances parlementaires pour provoquer des pétitions réclamant la dissolution.

On n'hésitera pas à traduire devant les tribunaux, sous l'inculpation d'attaques contre la souveraineté nationale et d'excitation à ce délit tous les individus qui seroient trouvés colportant des pétitions dissolutionnistes.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis a déposé au nom de la sous-commission chargée du projet de loi de l'organisation des pouvoirs publics, son rapport sur la création et les attributions de la Chambre haute. C'est une étude sur l'origine et les attributions de la Chambre haute dans les pays d'Europe et d'Amérique où le régime représentatif existe, et un exposé des doctrines que nos hommes d'Etat et nos publicistes professent sur cette matière. Le rapport se termine, par un questionnaire comprenant seize questions sur l'origine, l'organisation, le renouvellement et les attributions du Sénat.

Le dernier numéro des Missions catholiques publie les lignes suivantes:

A la dernière heure, nous recevons de très douloureuses nouvelles du Tong King. Elles sont du 19 janvier. En voici le résumé: 84 chrétiens sacrifiés plus de 300 chrétiens massacrés, 3 prêtres indigènes tués, pas de nouvelles de plusieurs missionnaires français. Prochainement des détails.

Le parlement anglais a été ouvert. Le discours de la reine est surtout un message d'affaires, et la politique y tient peu de place. C'est donc moins sur ce qu'il dit des relations de l'Angleterre avec les puissances continentales que sur ce qu'il ne dit pas, qu'il est possible de baser quelques conjectures politiques. On sait que pendant les entrevues qui ont eu lieu entre l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche, le nom de l'Angleterre avait été prononcé dans des circon-

stances telles que certains bruits d'alliances morales, sinon matérielles, avaient pris naissance. A ce moment, l'opinion publique en France avait pu craindre de voir se reformer une Sainte-Alliance. Le silence gardé par la reine sur ce grave sujet est une puissante raison de considérer ces bruits comme dénués de tout fondement. L'Angleterre, ainsi que la plupart des grands Etats de l'Europe, désire la paix.

La maladie du prince de Bismarck paraît avoir paralysé toute action gouvernementale à Berlin. Les journaux du parti national-libéral se lamentent à l'idée que leur chef est dans l'impossibilité, pour longtemps peut-être, de mettre au service de l'hégémonie prussienne, non-seulement sa parole, mais encore sa merveilleuse faculté de parler à l'oreille de ceux qui hésitent, de caresser les uns, de menacer les autres. « S'il avait été là, disent la plupart des journaux, la loi militaire aurait passé sans être amendée. »

Quant à la maladie du prince elle n'a pas un caractère local; elle affecte, au contraire, tout le système; la faiblesse est grande, l'appétit médiocre, cela de l'aveu des gazettes les plus dévouées.

Il est question de faire généraliser dans toute la France, en vertu d'instructions transmises aux préfets et aux maires, les mesures prises dans quelques villes par l'autorité municipale pour régler les heures et l'itinéraire des enterrements civils.

M. le garde des sceaux, a transmis copie à l'Assemblée nationale du jugement rendu par le conseil de guerre du 12 octobre 1873, par lequel M. Ranc député du Rhône, a été condamné par contumace à la peine de mort. Le ministre demande que M. Ranc soit déclaré déchu de son mandat. Conformément aux précédents, cette demande a été renvoyée à l'examen d'une commission à nommer dans les bureaux.

D'après l'Assemblée nationale, on annonce la publication prochaine d'une lettre de M. le comte de Chambord à M. de Cazenove de Pradine au sujet du discours prononcé par l'honorable député dans la séance du 18 mars.

Un grand nombre d'arrestations ont eu lieu à Marseille. Parmi les personnes arrêtées, l'Egalité cite M^{lle} Blanc, institutrice, fille d'un conseiller municipal, et le citoyen Lequeux. Le même journal ajoute: « M. Roger, ancien conseiller d'arrondissement, employé révoqué de la mairie, a été arrêté, conduit au parquet, longuement interrogé, puis relâché vers le soir; mais on a gardé de nombreux papiers saisis chez lui. D'après les bruits qui circulent, il s'agirait d'une prétendue société existant entre les citoyens libres-penseurs qui organisaient les enterrements civils. »

Cinq individus compromis dans le complot d'Anton ont été conduits à Bourges et écroués à la maison d'arrêt. Ils doivent passer prochainement devant le conseil de guerre.

Dans son discours aux généraux qui sont venus le féliciter à l'occasion du 77^e anniversaire de sa naissance, l'empereur Guillaume a parlé d'une nouvelle crise qui semblait menacer l'armée allemande. Cette allusion aux difficultés que rencontre de la part du Reichstag le projet de loi militaire actuellement soumis aux délibérations de cette Assemblée inspire au Morning Post des réflexions qui méritent d'être citées. « Les paroles de l'empereur Guillaume, dit ce journal, ramènent nos souvenirs vers l'époque où ce prince et son grand ministre, contrairement aux vœux du pays, forgeaient les armes destinées à fonder l'unité de la patrie, du Vaterland. L'Allemagne montre aujourd'hui de la façon la plus manifeste que ces jours de sang et de fer ne sont plus de son goût. » Mais comme le fait encore remarquer le Morning Post, ce qui est fait ne peut se défaire. C'est l'Allemagne elle-même qui, de ses propres mains, a jeté la semence des guerres futures, ou, ce qui est presque aussi funeste, a rendu la paix armée pour longtemps nécessaire. On peut se féliciter de la voir revenue maintenant à d'autres

sentiments; mais elle court le danger que ses maîtres ne la plongent dans de nouvelles guerres, soit pour maintenir l'œuvre que les premiers ont créée, soit pour contenir le mécontentement intérieur. Ces appréciations du journal anglais rappellent la fameuse prédiction de M. de Molke: « Il nous faudra veiller l'arme au bras pendant cinquante ans pour conserver ce que nous avons acquis en six mois. » Malheureusement, par un contre-coup inévitable, la paix armée à laquelle l'Allemagne se condamne, elle y condamne aussi les autres nations.

(Journal des Débats).

TRIBUNAUX.

Le sieur Hugelmann, homme de lettres, ancien républicain, ancien bonapartiste, ancien attaché au cabinet de M. Thiers en 1872, vient de comparaître en police correctionnelle, à Paris, pour l'accusation d'un nombre infini d'abus de confiance, d'escroqueries et de tentatives de chantage. Il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement, 2,000 francs d'amende et deux ans de contrainte par corps.

— Le tribunal correctionnel de Paris a condamné le même jour, un riche fournisseur, M. Ferrand, à trois ans de prison pour abus de confiance et détournements au profit de l'Etat dans les fameux marchés de Tours et de Bordeaux, pendant la guerre. M. Ferrand avait été recommandé par les frères et amis à M. Gambetta, qui a été entendu comme témoin et qui a déclaré ne pas connaître autrement le sieur Ferrand.

Le Monde présente des observations bien sérieuses sur les charges de la petite culture en France:

Nous entendons tous les jours parler des progrès de l'agriculture française et ils sont incontestables partout où se trouvent réunis l'espace permettant la grande culture et le capital qui la féconde. L'Angleterre n'a rien de supérieur au département du Nord. Le Pas-de-Calais, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, le Calvados, la Seine-Inférieure rivalisent avec les cultures belge et britannique; mais pour avoir une idée vraie sur la situation de notre agriculture, il faut la prendre dans son ensemble, voir quelle est la moyenne des rendements, le nombre et la valeur du bétail. Or, de cet examen il résulte que si la grande culture progresse, la petite reste stationnaire; que si la première dépense 600, 800 et jusqu'à 1,000 fr. par hectare et obtient 30 et 35 hectolitres, la deuxième ne dépense pas plus de 250 fr. et ne récolte guère que 10 ou 12 hectolitres. Or, elle possède les trois quarts du sol.

Devons-nous espérer qu'un jour ou l'autre la petite propriété marchera sur les traces de la grande? Non! Ecrasée d'impôts, ruinée par la main-d'œuvre, ne récoltant pas suffisamment pour se constituer un capital-bénéfice, elle est condamnée à végéter. Le Code civil par la division, le fisc par ses exigences, sont les deux mortels ennemis de notre agriculture. Le premier bise la grande propriété, qui, produisant le bétail, nourrit la nation; le second, vampire impitoyable, suce jusqu'à la moelle. Nous disions plus haut: Le progrès se constate par l'augmentation des rendements. En vingt-cinq ans, l'Autriche a porté sa production de blé de 36 millions de setiers à 60; en France, l'augmentation n'a été que de 90 millions d'hectolitres à 120; aussi sommes-nous forcés d'acheter des blés étrangers.

Dans le même laps de temps, l'Autriche a vu croître son exportation de farineux de 400,000 florins à 22 millions, augmenter de 3 millions ses têtes de bétail, de 4 millions le nombre de ses moutons; voilà des progrès et de la richesse acquise. En sommes-nous là? Hélas! Nous avons dû acheter en 1873 pour 205 millions de blé et 143 millions de viande. Au dernier marché de la Villette, l'Allemagne avait envoyé 4,000 moutons. Or, dans un pays comme la France, quand la culture ne nourrit pas la nation, qu'on ne vienne pas nous parler de progrès, et surtout qu'on ne s'illusionne pas sur l'avenir. Qu'on n'espère pas une augmentation de produits. Ce ne sont pas les hommes qui sont coupables; mais en payant 1,400 millions d'impôts par ans, où voulez-vous que la propriété foncière trouve les capitaux nécessaires pour féconder le sol et faire face aux exigences de la main-d'œuvre? En morcelant indéfiniment la terre, où voulez-vous trouver de la viande? Paris dévore 2,400 bœufs par semaine, 4 ou 500 vaches, 150 taureaux. Allez donc les demander aux petits

propriétaires. L'agriculture végète de par la loi; elle étouffe entre le Code civil et le percepteur; si on laisse subsister la cause du mal, qu'espérer de l'avenir? Quel essor voulez-vous qu'elle prenne?

X. DE FONTAINES.

SOUSCRIPTION

LION DE BELFORT.

Le Conseil municipal de Belfort, dans une délibération en date du 20 novembre dernier, a décidé qu'il y avait lieu d'ouvrir une souscription publique afin d'élever un monument commémoratif de la défense de Belfort.

Cette idée, éminemment patriotique, devait trouver un écho dans tous les cœurs vraiment français, aussi les listes de souscription se sont vite couvertes des noms les plus aimés du pays; mais le Comité central de Belfort a pensé sagement qu'il fallait associer la France entière à cette manifestation si nationale, et permettre à chaque Français d'apporter sa pierre à cet acte de reconnaissance publique.

Ce monument représente un Lion gigantesque qui, adossé aux flancs de la citadelle, s'éveille en fureur au premier cri d'alarme.

Nous ne devons pas perdre de vue que Belfort, par une défense de 110 jours, a bien mérité de la patrie, puisque son indomptable résistance a conservé à la France un des points stratégiques les plus importants.

Les populations du Lot voudront certainement associer leur patriotisme à l'idée grandiose émise par le Conseil municipal de Belfort. Que chacun apporte son offrande dans la limite de ses moyens, et le « Lion de Belfort », tout en étant un juste hommage rendu au passé, deviendra, pour l'avenir, en traits impérissables, le glorieux souvenir du devoir accompli.

Une souscription est ouverte dans les colonnes du Journal du Lot.

Chronique locale

et méridionale.

M. de Lamberterie a été nommé membre de la commission de permanence, chargée de représenter l'Assemblée nationale pendant les vacances, c'est-à-dire du 28 mars au 12 mai. Notre honorable député a été nommé le septième, sur vingt-cinq membres de la commission, par 438 suffrages.

Tous les députés du Lot ont voté pour la prorogation des pouvoirs des conseils municipaux.

Un décret du 19 mars porte que les opérations du conseil de révision pour la formation de la classe 1873, commenceront le 9 avril prochain.

Par décision du 21 mars courant, M. le recteur d'académie de Toulouse a fixé ainsi qu'il suit les vacances de Pâques dans les lycées et collèges de l'Académie.

La sortie aura lieu dès le mercredi 1^{er} avril, après la classe du soir. La rentrée devra s'effectuer le lundi 13, dit Quasimodo, à l'heure accoutumée. Les classes seront reprises le lendemain mardi 14, comme à l'ordinaire.

Le Lycée de Cahors vient d'obtenir un nouveau succès.

Deux élèves de philosophie, les jeunes Boussac et Barancy viennent d'être reçus aux examens du Baccalauréat ès-lettres devant la Faculté de Toulouse.

Le jeune Boussac a été reçu premier de sa série et avec la mention *Bien*.

On nous écrit de Gourdon :

La foire de samedi dernier dite de la *Mi-Carême*, a été bonne. Toutefois, la vente des bestiaux a été lente et n'a pas réalisé le résultat qu'on en attendait.

A St-Martial, la foire du 16 avait amené un

nombre considérable de bœufs de harnais, veaux et bœufs gras. Il s'est fait quelques affaires qui annoncent une reprise dans le commerce.

DIRECTION DES POSTES.

L'attention de l'administration a été appelée sur le grand nombre de lettres non affranchies qui sont adressées de France, dans les différentes parties de l'Allemagne et notamment dans l'Alsace-Lorraine.

La conclusion à tirer de ce fait est que le public français ignore généralement l'écart qui existe aux termes de la convention franco-allemande, entre le prix du port à payer par l'expéditeur, pour l'affranchissement d'une lettre à destination de l'Allemagne, et la taxe perçue sur le destinataire lorsque cette lettre a été expédiée non affranchie.

En cas de non affranchissement ou d'insuffisance d'affranchissement, la taxe perçue en Allemagne est de moitié plus élevée que le prix d'affranchissement en France. D'un autre côté, la convention précitée attribuant à chaque office l'intégralité des sommes perçues sur son territoire, il est dans l'intérêt du trésor français de réduire dans la mesure du possible le nombre des lettres expédiées en Allemagne sans avoir été préalablement affranchies.

Le Directeur des postes,
GUY.

AVIS.

Quelques-uns des conseillers généraux ou fonctionnaires du département du Lot ont pris, l'année dernière, sous l'administration de M. Servois, des billets de la loterie des Orphelins d'Alsace et de Lorraine, organisée sous le patronage de madame la maréchale de Mac-Mahon.

Le tirage de cette loterie a eu lieu le 4 février dernier.

Voici la liste des lots gagnants :
1^o Une pièce de velours n^o 630 ;
2^o Une paire flacons porcelaine n^o 686 ;
3^o Une chaise bleue capitonnée n^o 689.
La remise des lots aura lieu au Palais-Bourbon. (Entrée, 126, rue de l'Université).

Les nouvelles de la Gironde font connaître l'effet déplorable produit par la candidature du général Bertrand. Sans doute, ce candidat n'a aucune chance; mais il fait beaucoup de tort à la candidature de l'amiral Larrieu. Ce n'est pas seulement une division des voix conservatrices, mais c'est surtout un affaiblissement de l'action conservatrice. Désorientés par cette division, plusieurs de ceux qui auraient pu agir se découragent et s'abstiennent. L'élan qui existait au premier jour en faveur de la candidature de l'amiral Larrieu s'affaiblit. Chacun reste chez soi, et c'est le candidat radical qui gagne ce que perdent les conservateurs. Il est bon que les responsabilités dans cette affaire soient bien connues.

On nous écrit de Rocamadour :

La foire du 24 mars nouvellement établie à Rocamadour, favorisée par un temps des plus beaux, a dépassé toutes les espérances, l'approvisionnement en toutes sortes de bestiaux a été considérable, notamment en bœufs, moutons et brebis, la vente a répondu à l'approvisionnement. Tout fait espérer que celles des 24 mai et 24 septembre, aussi nouvellement établies auront le même résultat. Les anciennes foires telles que celles des 4 mai, 25 novembre et 16 décembre seront également pourvues de toute espèce de bestiaux.

CALENDRIER DU LOT. — Mars-Avril.

JOURS	PETES	FOIRES.
29 Diman.	Les Rameux	
30 Lundi.	s. Quérin.	Soturac.
31 Mardi.	s. Valérie.	Luzech.
1 Mercur.	s. Hugues.	Cahors, Lentillac, Dégagnac, Puy-l'Évêque, Vayrac, Rouquayroux.
2 Jeudi.	s. François.	Frayssinet-le-Gélat.
3 Vend.	s. Irène.	Bagnac.
4 Samedi	s. Isidore.	Cornac.

P. L. le 1, à 11 h. 11 du soir.
D. Q. le 9, à 10 h. 11 du soir.
N. L. le 16, à 1 h. 43 du soir.
P. Q. le 24, à 11 h. 34 du matin.
Périgée, le 18. — Apogée, les 1 et 28.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 28 mars 1874.

Naissances.

Delmas (Josephine), rue Nationale. — Marjory (Adeline), rue des Boulevards. — Alaux (Antoine-Marcellin), à Cavaniès. — Mignot (Marie), à Cabessut. — Dumas (Joseph-Alexandre-Albert), rue Nationale. — Bouygues (Henri), rue de la Mairie.

Décès.

Bourgnou (Pierre), 46 mois, rue du Château. — Soulauroix (Marguerite), 75 ans, rue Mascoutou. — Lestrade (Léon-Frédéric), étudiant, 16 ans, rue Feydel. — Mignot (Marie), 2 jours, à Cabessut.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

Versailles, 27 mars, 1874.

L'un des hommes les plus compromettants de la droite, M. Dahirel, a déposé la proposition suivante au début de la séance :

Article 1^{er}.

Le 1^{er} juin 1874, l'Assemblée nationale se prononcera sur la forme définitive du gouvernement de la France.

Article 2.

Le vote aura lieu à la tribune, et sera constaté par le dépôt d'une carte nominale, fait par chaque représentant du peuple à l'appel de son nom.

Il est impossible d'être plus maladroit et plus mal inspiré.

M. de Kerdel, membre de la droite modérée, a protesté avec indignation et a déclaré que lui et ses amis, ne voulaient retrancher ni un jour, ni une heure, au pouvoir septennal du maréchal Mac-Mahon, à moins que le maréchal, pressé par une nécessité absolue, ne donnât sa démission.

« Ceux qui ont voté le septennat, a dit l'orateur, sont engagés par leur vote, et ceux qui ne l'ont pas voté doivent respecter la loi. Il ne faut pas être plus royaliste que le roi. »

M. de Broglie repousse aussi l'urgence; il demande à l'Assemblée que des discussions de cette nature ne se renouvellent plus, et que l'on ne mette plus en avant les intentions du maréchal, que personne n'a le droit de faire parler autrement qu'il ne parle, quand il parle à la France. (Applaudissements.)

L'urgence de la proposition a été repoussée par 330 voix contre 256. Les députés bonapartistes, favorables à l'appel direct à la nation, se sont abstenus : la minorité de 256 voix se compose de toutes les nuances républicaines, et de douze ou quinze députés légitimistes. Douze ou quinze, voilà la force numérique des hommes qui ont perdu la monarchie au mois d'octobre dernier, et qui soulèvent contre eux les républicains les plus vives de l'opinion publique. Ils en sont arrivés à être les alliés des radicaux et à faire le jeu de la révolution.

Le débat reprend à trois heures sur la question des fortifications de Paris. Le télégraphe vous apportera le résultat.

Dépêche Télégraphique

Versailles, 27 mars 8 h. 35 m. soir.

Suite de la discussion des fortifications de Paris. Le général Changarnier combat le projet. M. Thiers repousse le projet dans un long discours où il explique qu'il trouve le système proposé par la commission trop étendu et trop coûteux; il demande que l'on vote la construction des ouvrages qui ne sont pas contestés, mais que l'on ajourne à la rentrée l'examen des autres.

M. de Chabaud-Latour, au nom de la commission répond à M. Thiers, il dit que M. Thiers a déjà lutté longuement devant la commission de 45 membres. La question a été étudiée par une commission compétente, un délai nouveau de six semaines n'avancerait pas la question. Il prie l'Assemblée de voter de suite et d'adopter le projet.

Le contre-projet Valazé et Pothuau, conforme au discours de M. Thiers, a été rejeté à une grande majorité.

Le projet de la commission est adopté par 389 voix contre 193.

M. Rouvier demande d'interpeller le ministre de l'intérieur sur la fermeture des cercles à Marseille et Tarascon, l'interpellation est ajournée à six semaines.

Nouvelles d'Espagne

Prats-de-Mollo, 25 mars, 12 heures 6 m.

On télégraphie au Roussillon :

« Grande victoire à Tordera. Huit cents républicains commandés par le colonel Bonille défaits complètement. Trois cents morts, peu d'échappés. Les autres mis en liberté. Pris mille fusils. Notre perte trois blessés. »

Savalls, commandant.

Paris, 26 mars, 5 heures 5 m., matin.

Madrid, 25 mars. — Un télégramme officiel annonce que Serrano a attaqué, aujourd'hui, à 6 heures du matin, la position des carlistes.

Le centre, commandé par Loma, s'est avancé jusques à Carreras.

La droite, commandée par Rivera, s'est avancée vers une forte position que deux batteries Krupp battent avec succès.

Paris, 26 mars, 12 heures 20 minutes, soir.

Madrid, 26 mars. — La droite de l'armée de Serrano a emporté les premières tranchées. Le centre a pris les importantes positions de Montano; les troupes campent sur les positions prises; le feu a été suspendu à la nuit.

La défense des carlistes est tenace.

Paris, 27 mars, 41 heures 25 minutes, matin.

Madrid, 27 mars. — Les troupes de Serrano ont fait hier de nouveaux progrès; elles auraient éteint les feux de San Pedro Albanto, principale position carliste.

Paris, 27 mars, 2 h., s.

Les journaux anglais publient un télégramme de Berlin, 26 mars, disant que l'état de M. de Bismarck empire; grande prostration.

Paris, 27 mars, 5 h., soir.

Le bruit a couru aujourd'hui à l'ouverture de la Bourse que le prince de Bismarck était mort. Renseignements pris, nous sommes à même d'affirmer qu'aucune nouvelle officielle n'est venue confirmer ce bruit.

Les dépêches de source carliste affirment que dans les journées des 25 et 26, les républicains ont été énergiquement repoussés sur toute la ligne.

Les carlistes surveillent toute la côte avec vigilance dans la crainte d'un débarquement.

Dernière Dépêche

Versailles, 28 mars 8 h. matin.

Loi ayant pour objet de proroger les pouvoirs des conseils municipaux. Décret relatif à la répartition de l'indemnité de guerre, votée le 7 avril 1873 et aux bons de liquidation affectés au paiement de cette indemnité.

Paris, 28 mars, 3 h. soir.

Hier et avant-hier, des dépêches télégraphiques nombreuses de Madrid, ont annoncé de grands avantages de l'armée républicaine près de Bilbao; aujourd'hui, le télégraphe de Madrid est complètement muet, mais les dépêches de source carliste, disent que l'armée républicaine est battue sur tous les points.

Bourse de Paris.

Paris, 28 mars 1874

Rente 3 p. %	59,75
— 4 1/2 p. %	85,50
— 5 p. %	94,85
— 5 p. % emprunt 1872	94,90

Variétés

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Présidence de M. D'ORSAY, Directeur trimestriel.
Extrait du procès verbal de la séance du 23 mars 1874.

M. Valéry fait connaître à la Société un recueil de poésies patoises, publié par M. Castela de M. ntaban.

Dans ce recueil, l'auteur a traité tour à tour dans notre idiôme méridional, les genres descriptif, philosophique, élégiaque et la chansonnette.

Il est do né lecture de 5 pièces de vers prises dans ces divers genres, intitulées : *Le lever du meunier, Méfiez-vous du charlatan, A la mémoire de Jasmin, La mort d'un enfant, Les musiciens.*

M. Bex, 1^{er} commis à la direction de l'enregistrement, est admis au nombre des membres résidents.

M. de Rouméjoux fait la description des peintures à fresque découvertes récemment à la Cathédrale de Cahors. Dans son travail, il étudie planche par planche les diverses parties de l'album présenté dernièrement à la Société par M. Calmon, il montre le fini de l'ornementation, le bon goût qui a présidé à l'assemblage des couleurs et la hardiesse de la composition.

D'après son opinion, ces peintures doivent appartenir à l'un des meilleurs artistes du XIV^e siècle.

Les compositions à peu près intactes sont : le martyre de saint Etienne, l'adoration des Mages, le couronnement de la Vierge, saint Martin partageant son manteau et le martyre de sainte Espérie.

M. Malinowski donne lecture d'une courte notice formant l'avant-propos d'un travail biographique sur Jacques Galiot de Genouilhac.

Ce quercinois qui fut grand maître de l'artillerie française sous Louis XII et François 1^{er}, n'avait été connu jusqu'ici, que par ses grandes qualités militaires et scientifiques. M. Malinowski se propose de le faire connaître sous un autre jour et principalement comme grand administrateur et protecteur des lettres, des beaux-arts et de l'industrie.

M. d'Armagnac lit deux pièces de vers intitulées : *Le départ du jeune soldat et Le jour des morts.*

Dans la première il dépeint les regrets manifestés par un jeune conscrit appelé sous les drapeaux, au moment où il abandonne pour quelques années son pays natal et où il se sépare des personnes qu'il a connues dans son enfance ; dans la deuxième, il fait la description de la fête des morts dans les campagnes de l'Aveyron.

Ordre du jour de la séance du lundi 30 mars : Compte-rendu des travaux de la Société scientifique et littéraire de l'Aveyron par M. Malinowski.

Le Secrétaire,
POUZERGUES.

Annonces

La mode cette année est aux Robes en Foulard de l'Inde. M. LE HOUSSEL, seul fournisseur, breveté par S. Majesté l'Impératrice Eugénie, en possède la plus belle collection que l'on ait jamais vue. Comme preuve, à toute demande qui lui est faite, rue Auber, 1, Paris, à l'Union des Indes, il est envoyé franco plus de 900 échantillons différents M. Le Houssel a seul obtenu 3 médailles pour le tissu foulard.

MODE.

La Colonie des Indes, rue de Rivoli, 114, vient de recevoir de ses fabriques de l'Inde

et de la Chine ses immenses collections de riches FOULARDS pour robes et costumes depuis 17 fr. la robe et 28 fr. le costume jusqu'à 65, 80, 100 et 200 fr. le costume. Échantillons franco. Teintes nouvelles : Corail, bleu Aumale, bleu Louise, Monseigneur, Mauve catie, Paon clair, etc., etc.

Les pianos de PHILIPPE HERZ, neveu et Cie, sont à trois cordes, 85, 88 et 90 notes. Ils sont construits sur des plans et des modèles entièrement nouveaux qui sont la propriété exclusive de la maison M. ROUGET, 5, rue St-Pantaléon, TOULOUSE.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MAREE BLANC
FLEURISTE A CAHORS
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailleurs et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.
Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.
Garnitures de fleurs pour modistes.
Grand dépôt de Couronnes immortelles.
Couronnement mortuaire à louer.

A VENDRE

A TRÈS BON MARCHÉ
Une grille de tombe simple, en fer carré, en très bon état, nouvellement déscellée.
S'adresser à M. Dubois, serrurier, rue St-James, quai Segur.

A VENDRE

la plus ancienne
HORLOGERIE ET BIJOUTERIE
de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).
S'adresser à MM. Garrigues et Caillaillé.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE

Le coupon d'intérêt n° 10, échéant le 1^{er} avril 1874, sur les Obligations de la Compagnie, sera payé, à partir du 1^{er} avril prochain, au siège social, rue de Lafayette, 13, à Paris, et dans toutes les gares de la ligne des Sables-d'Olonne à Chinon, à raison de 7 fr. 27 c. par obligation nominative et de 7 fr. 02 c. par obligation au porteur.

AVIS.

Un homme capable et très sûr demande à gérer une propriété d'une certaine importance.
S'adresser au bureau du Journal.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princp. Pharmacies de France et de l'Étranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandés aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

GOUVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & C^{ie} DE PARIS



Seuls Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU

Loi Congrès 11 nov. 1870 pour l'importation directe en Europe et Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOTLEY.
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCET.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOUQUOT et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FROST.
La Rochelle, chez MM. d'ORNIET et FAURET FILS.
Lyon, chez M. Marc GILBERT.
Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BOTÉ et C^{ie}.
Melun, chez M. Y. LE BARZ.
Nantes, chez MM. A. JAZOT et HUARD.
Paris, chez M. A. MONTAIGNON-DUPIN.
Saint-Nazaire, chez MM. A. JAZOT et HUARD.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
L'ANNUAIRE DU LOT de 1874

Contenant le résumé des Conférences faites par M. DUBREUIL, sur l'entretien des vignobles du Lot.
Prix : 2 fr.

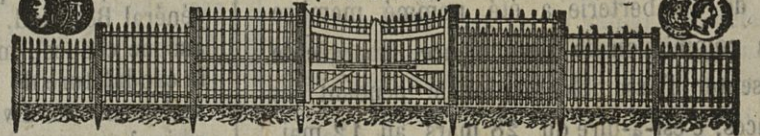
Nos Maîtres hier

Etudes sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau,

Par M. H. ANDRÉ, Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix : 3 f.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX
Cours Napoléon, 132.

CLOTURES DE LA GIRONDE
EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE
LA NANTISE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.
PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO.
Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

M. ALBERT, M^e Dentiste.

de Bordeaux, rue Sainte-Catherine, 53.
Connu avaptageusement dans le Lot et la Gironde, sollicité par un grand nombre de clients, vient de créer à Cahors, boulevard Nord, en face l'établissement des Carmes, un cabinet de prothèse dentaire qu'il viendra visiter quatre fois par an : Dentier masticateur et pièces partielles. Orifiction, Ciment émaillé, imitant la dent naturelle. — Guérison instantanée des maux de dents les plus violents. — Opérations garanties — Prix modérés.
Par surcroît de travail, le cabinet de M. Albert sera ouvert jusqu'au 31 courant.

AVIS

Un homme marié, très instruit dans l'agriculture désirerait un emploi dans une propriété de quelque importance qu'elle soit et fournirait tous les renseignements désirables et même un cautionnement si on l'exigeait.
S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

(En totalité, ou en partie)
UNE MAISON DE CAMPAGNE,
Avec JARDIN et VIGNE

Propriété très-agréablement située, à CABAZAC, à côté de Cahors, en face de la Gare. — Coup-d'œil magnifique, dominant la ville.

S'adresser à M^{me} veuve Sophie GUILHOU, petite Chartreuse ;
A M. Emile GUILHOU, au café Ville-Nouvelle, à la Gare ;
A MM. LUGAN et LESCALE, notaires.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.
GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez **CONTOU**, boulanger,

rue St-James, à Cahors.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparé par J.-P. LAROZE, 1, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.
Prix de la boîte : 1 fr. 50.
Dépôt à Paris, 26, r. N.-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut, annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.
Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.